

**REVUE FRANÇAISE
DE
CIVILISATION BRITANNIQUE**

**Numéro spécial en hommage à
Christiane d'HAUSSY**

**Orthodoxie et hérésie
dans les îles Britanniques**

EXTRAIT

CRE Centre de
Recherches
et d'Études
en Civilisation
CIB Britannique

**Volume 18.1
2013**

**« Que l'ordre soit maintenu
et que de bons exemples soient donnés » :
le retour à l'orthodoxie catholique
durant le règne de Marie I^e (1553-1558)**

Isabelle FERNANDES
Université Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand 2

La crise matrimoniale que traversa Henri VIII dans les années 1530 entraîna l'Angleterre loin de la papauté. Bien que le roi rejetât les articles de Wittenberg, leur influence se fit sentir dans la Confession de foi en Dix Articles que produisit, en 1536, la Convocation ecclésiastique, et qui réduisait à trois les sacrements dorénavant administrés – baptême, sainte Cène et pénitence. Étaient en revanche maintenues les notions de purgatoire et de présence réelle, la justification par la foi et les œuvres, les prières pour les morts et la dévotion aux saints. Toujours en 1536, les Injonctions de Thomas Cromwell œuvrèrent toutefois en un sens plus réformateur par leur réquisitoire contre les pèlerinages et les images, sources de toutes les superstitions. L'année suivante, *The Institution of a Christian Man*, plus connu sous le titre de *Bishops' Book*, tenta de concilier conservateurs et radicaux, mais il demeura lettre morte, car le roi refusait de cautionner un document jugé par trop réformateur. Henri VIII mit d'ailleurs un terme à toute innovation religieuse en 1539 avec la loi des Six Articles, qui abolissait la diversité d'opinions et vouait au bûcher les sacramentaires, ces négateurs de la présence réelle du Christ dans les espèces¹. Sir Thomas More, dans *A Dialogue Concerning Heresies* (1528), appuyait cette lutte contre les hérétiques : il était nécessaire « pour les princes et les peuples » de « punir l'hérésie par une terrible mort », car, « par [l'hérésie], un chrétien dev[enait] traître, perfide devant Dieu », commettant « un aussi grand crime que la trahison perpétrée contre un homme de ce monde »².

Parce que la déviance doctrinale était sanctionnée par le bûcher durant le règne d'Henri VIII, l'Angleterre fut considérée comme schismatique, mais non comme hérétique aux yeux de la papauté. En revanche, lorsque son fils Édouard VI accéda au pouvoir en 1547, il tira profit de la suprématie royale sur l'Église nationale pour introduire une forme de protestantisme modéré dans le royaume grâce à une première loi d'Uniformité votée en janvier 1549. Dès le mois de novembre, l'année

¹ Jean-Pierre MOREAU, *L'Angleterre des Tudors, 1485-1603*, Paris : Ophrys-Ploton, 2000, pp. 76-78.

² Cité dans Thierry WANEGFFELEN, *L'Édit de Nantes. Une histoire européenne de la tolérance du XVI^e au XX^e siècle*, Paris : Librairie générale française (Le Livre de poche), 1998, p. 84.

suivante, les traditionnels autels de pierre furent remplacés par des tables en bois³. En avril 1552, une seconde loi d'Uniformité infléchit la politique religieuse dans un sens plus radical : la nouvelle version du *Livre de la Prière Commune* omettait le terme « messe » et rejetait explicitement la transsubstantiation. Afin d'éviter toute tentation idolâtre, l'hostie fut remplacée par un simple morceau de pain⁴. Certains catholiques, dont Stephen Gardiner et Edmund Bonner, anciens conseillers d'Henri VIII, refusèrent de se plier à ces injonctions et furent incarcérés. La demi-sœur du roi, Marie Tudor, dont l'attachement au catholicisme était connu de tous, méprisa ouvertement les mandements royaux. Le dimanche de Pentecôte 1549, date d'entrée en vigueur du *Livre de la Prière Commune*, elle fit célébrer dans ses quartiers une messe en latin « *de façon très ostentatoire* »⁵. En mars 1551, elle traversa Londres accompagnée d'une centaine de partisans : tous arboraient des rosaires, que le Gouvernement avait proscrits⁶. Marie était toutefois certaine qu'« *un retour à l'ancienne religion était impossible tant les gens du peuple étaient infectés* »⁷. À l'article de la mort, Édouard VI prit des dispositions destinées à éviter l'accession au trône d'un(e) catholique. En vain. La fille aînée d'Henri VIII, soutenue par le peuple, parvint au pouvoir le 13 juillet 1553. Cette accession providentielle conforta la reine dans l'idée que ses sujets avaient été dévoyés par une poignée d'hérétiques. Sa mission consistait à ramener les Anglais, « *une race de barbares et d'hérétiques, qui ne craignait ni Dieu ni Ses saints* », dans le droit chemin⁸.

L'introduction du protestantisme durant le règne d'Édouard VI fut certes limitée, mais suffisante pour que l'hérésie prenne racine dans des terres labourées, depuis le XIV^e siècle, par les partisans du Luther anglais, John Wycliffe. Nous montrerons ainsi comment Marie I^{re} a, en cinq ans, tenté de ramener son pays sur la voie de l'orthodoxie catholique. Nous nous pencherons tout d'abord sur la dimension légale de cette Contre-Réforme en détaillant les lois qui réintroduisirent la vraie foi, selon Rome, dans le royaume. Ce faisant, nous constaterons qu'après un début de règne relativement clément, le Gouvernement tenta de supprimer l'hérésie par le feu. Avant d'être conduits au bûcher, les suspects devaient répondre de leur foi durant les interrogatoires, dont les minutes nous permettront de voir quels étaient les principaux points doctrinaux défendus par le Gouvernement qui permettaient de définir l'hérésie. Les persécutions durant trois ans des protestants ont retenu l'attention des historiens et valu à la première reine d'Angleterre le sobriquet

³ Eamon DUFFY, *The Stripping of Altars: Traditional Religion in England, c. 1400-c. 1580* [1992], New Haven & London: Yale University Press, 2005, p. 472.

⁴ *The First and Second Prayer Books of Edward VI* [1910], London: J. M. Dent & Sons Ltd., 1920, pp. 377, 392-393.

⁵ G. A. BERGENROTH et al. (eds.), *Calendar of Letters, Despatches, and State Papers, relating to the Negotiations between England and Spain, preserved in the archives at Vienna, Simancas, Besançon, and Brussels*, 13 vols., London: HMSO, 1862-1954, (abrégé ci-après en *CSP, Spain*), vol. 9, '16 June 1549' et '19 July 1549'. Sauf mention contraire, c'est nous qui traduisons.

⁶ John Gough NICHOLS (ed.), *The Diary of Henry Machyn, Citizen and Merchant-Taylor of London, from A.D. 1550 to A.D. 1563*, London: Camden Society, 1848, pp. 4-5 ; Isabelle FERNANDES, *Marie Tudor. La souffrance du pouvoir*, Paris : Tallandier, 2012, pp. 119-167.

⁷ *CSP, Spain*, vol. 9, '7 November 1549'.

⁸ David M. LOADES (ed.), *The Chronicles of the Tudor Queens*, Stroud: Sutton, 2002, p. 46.

infamant de « Marie la Sanguinaire ». Il convient toutefois d'admettre que le retour à l'orthodoxie se fit aussi grâce à la pédagogie. Nous verrons enfin que l'hérésie se trouve finalement dans l'œil de celui qui regarde : la reine, longtemps dépeinte comme le cruel parangon d'un catholicisme rigide, se trouva en délicatesse avec Rome ; Reginald Pole, légat papal, fut quant à lui inquiété par l'Inquisition.

Grâce et clémence

Dès août 1553, Stephen Gardiner fut élargi et nommé Grand chancelier d'Angleterre ; Edmund Bonner devint quant à lui évêque de Londres. La situation religieuse était pour le moins tendue dans la capitale, qui comptait un grand nombre de réformés. Afin de ne pas semer davantage le trouble, Édouard VI fut inhumé à Westminster selon la liturgie anglicane, tandis que des messes de *requiem* furent célébrées à la Tour. Une semaine plus tard, le 13, un des chapelains de la reine, Gilbert Bourne, termina son prêche à la croix de Saint-Paul par une prière adressée à l'âme des disparus : « *Il y eut moult cris et tumulte durant son sermon, comme si l'assemblée était prise de démence, les jeunes hommes et les jeunes femmes s'agitaient et jetaient leur couvre-chef* ». Le 20 août, le prédicateur qui lui succéda, Thomas Watson, apparut entouré des autorités municipales et de deux cents gardes⁹. Le rétablissement de la vieille religion se faisait pourtant par ailleurs sans qu'aucun ordre ne fût donné. L'office en latin réapparut spontanément dans plusieurs églises de Londres et du reste du royaume¹⁰. De sa geôle, le protestant John Hooper dressait, quelques jours plus tard, un bilan assez sombre pour ses coreligionnaires : « *Dans tout le royaume, les autels sont à nouveau érigés. Dans de nombreux endroits, on célèbre des messes privées. On s'est détourné du véritable culte rendu à Dieu [...] les sacrements ne sont plus administrés comme il se doit. Les choses divines sont foulées aux pieds tandis que les choses humaines priment.* »¹¹ Une majorité d'Anglais estimait qu'il s'agissait là d'un retour à la normale : la messe en anglais n'avait duré que cinq ans, le culte réformé à peine quelques mois. Comme le soulignait l'historien P. Williams, l'interdiction des doctrines et des symboles du catholicisme ne signifiait nullement que les Anglais étaient devenus protestants¹². De nombreuses analyses démontrent que l'Angleterre n'eut pas le temps d'être entièrement convertie au protestantisme ; de nombreuses régions (le Nord, le Sud-Ouest, la vallée de la Tamise) « *demeurèrent attachées à l'ancienne religion, se conformant en apparence mais, on peut le supposer, pas en réalité.* »¹³ En dehors de Londres, du Sud-Est et des universités, il y eut peu de conversions.

Craignant néanmoins les conséquences de la division, Marie I^{re} publia une proclamation en date du 18 août, dans laquelle elle affirmait le souhait de réunir et de pacifier son peuple. Nombreux avaient été par le passé les désagréments dus à

⁹ NICHOLS, *op. cit.*, p. 41.

¹⁰ DUFFY, *Stripping of Altars*, pp. 526, 528 ; Christopher HAIGH, *English Reformations. Religion, Politics and Society under the Tudors*, Oxford: Clarendon Press, 1993, pp. 206-209.

¹¹ H. ROBINSON (ed.), *Original Letters relative to the English Reformation, 1531-1558*, 2 vols., Cambridge: Parker Society, 1846-1847, vol. 1, p. 100.

¹² Penry WILLIAMS, *The Later Tudors: England 1547-1603*, Oxford: Oxford University Press, 1995, p. 78.

¹³ Jennifer LOACH, *Edward VI*, New Haven & London: Yale University Press, 1999, p. 182.

« la diversité d'opinions en matière religieuse. » Or, depuis son arrivée au pouvoir, la reine constatait que « les mêmes querelles semblaient repartir de plus belle. » Comme « Dieu seul, dans Sa bonté, [l']a[vait] confortée dans sa légitime possession de la Couronne de ce royaume [...], elle ne p[ouvai]t davantage dissimuler cette religion que Dieu et le monde lui connaiss[ai]ent depuis sa plus tendre enfance. » Elle espérait que ses sujets embrasseraient « dans le calme et la charité » cette même créance, « nonobstant, dans sa grâce et sa clémence, [elle] n'avait nulle intention de contraindre quiconque et ce, jusqu'à ce qu'il en [fût] décidé d'un commun accord. » Tous d'ici là devaient vivre « ensemble, dans le calme et dans la charité chrétienne, en évitant ces termes nouveaux et diaboliques de papistes, d'hérétiques et autres. » Les rumeurs insidieuses pouvant faire le lit des révoltes, étaient en outre interdits les assemblées illicites, ainsi que les prêches et les exégèses, en public ou en privé, qui seraient « les pures inventions issues de certaines cervelles » dépourvues de connaissances. Étaient aussi proscrits les interludes théâtraux, ballades et « autres [...] traités en anglais touchant à la doctrine [...] et aux grands mystères de la religion chrétienne. » Nul ne devait enfin s'arroger le droit de rendre justice à l'encontre des coupables, qu'ils enfreignissent les lois de l'Église ou de l'État¹⁴.

La relative clémence ainsi affichée dura jusqu'en octobre 1553, lorsque se réunit la Convocation qui allait débattre de l'orthodoxie défendue par le Gouvernement. À l'exception de six ecclésiastiques, l'assemblée se prononça en faveur de la présence corporelle de Jésus-Christ dans les espèces. Les opposants réclamèrent un débat, et on accéda à leur demande : le 23 octobre, devant une foule nombreuse, eut lieu la première controverse eucharistique entre les partisans de la tradition et les défenseurs de la Réforme¹⁵. Le rejet de la présence réelle et de la transsubstantiation par les protestants sapait les fondements mêmes de la doctrine catholique, car il impliquait *de facto* une attaque de la messe dès lors vidée de sa raison d'être, mais aussi un rejet du pouvoir de l'Église, dont les prêtres se voyaient privés du monopole du miracle. Il était ainsi essentiel de commencer par réaffirmer avec force ces dogmes. Dans le même temps, le premier Parlement du règne vota une loi d'Abrogation (*Statute of Repeal*) qui effaçait près de sept années de travail parlementaire et rétablissait la religion en vigueur en 1547, sans toutefois aller jusqu'au retour des Six Articles. Étaient abrogés, entre autres, les statuts permettant la communion sous les deux espèces pour les laïcs, l'utilisation des deux *Livres de la Prière Commune*, la disparition de certains festivals et jeûnes, et le mariage des prêtres. La loi prescrivit des pénalités (allant jusqu'à l'emprisonnement) visant à sanctionner tout manque de respect à l'égard de la religion catholique et de ses symboles. Il fut aussi interdit d'officier selon les rites réformés après le 20 décembre 1553. Étaient autorisés jusqu'à la date fatidique les anciens offices comme les nouveaux. Le premier Parlement fut dissout par la reine le 6 décembre

¹⁴ 'Offering freedom of conscience', in H. GEE & W. J. HARDY (eds.), *Documents Illustrative of the History of the English Church Compiled from Original Sources*, London: Macmillan & Co. Ltd, 1896, pp. 373-376.

¹⁵ James GAIRDNER, *Lollardy and the Reformation in England*, 4 vols., London: Macmillan & Co. Ltd, 1908, vol. 1, p. 133.

après avoir consenti à trente et une mesures¹⁶. Ce jour-là, Marie découvrit dans sa chambre de présence un chien mort tonsuré, les oreilles lacérées, portant autour du cou une corde et un message qui réclamait la mort de tous les ecclésiastiques catholiques. Fort contrariée, la reine « déclara au Parlement que de pareils actes étaient susceptibles de lui faire adopter une justice plus éloignée de la clémence qu'elle ne le souhaitait. »¹⁷

Les protestants étrangers reçurent l'ordre de partir¹⁸. Les réformateurs anglais qui le pouvaient suivirent le mouvement, et un exode de quelque huit cents insulaires commença dès janvier 1554. Deux mois plus tard, des Injonctions royales supprimèrent le serment d'allégeance prêté à la reine en tant que chef suprême de l'Église, et proclamèrent la nécessité de voir les évêques veiller à la suppression d'« ouvrages nuisibles » et à la restauration de la discipline ecclésiastique traditionnelle grâce à « toutes les sortes de processions de l'Église » et autres « cérémonies honnêtes et admirables. » Les prêtres mariés devaient être privés de leur bénéfice. Les sacramentaires étaient pointés du doigt : « infectés et damnés » par l'hérésie, ils engendraient haine et discorde tout en menaçant la bonne santé du royaume. La traque de la déviance commençait¹⁹. Après que Reginald Pole, légat papal et futur archevêque de Cantorbéry, eut déclaré l'absolution du royaume se tint le Parlement de la réconciliation (novembre 1554 à janvier 1555), qui donna son assentiment à la seconde loi d'Abrogation. Également appelé loi de Réunion, le texte abrogeait tous les statuts allant à l'encontre du Saint-Siège entérinés après 1529, mettant ainsi un terme à la suprématie royale qui prévalait depuis 1534. Furent alors remises en vigueur les lois médiévales, dont le *De heretico comburendo*, qui condamnaient les hérétiques au bûcher²⁰. Votées entre 1382 et 1414, ces dispositions fournissaient au Gouvernement un attirail juridique efficace pour assurer l'uniformité religieuse du pays. S'il est fait mention d'inquisition dès le 12 avril 1554²¹, elle ne devint effective que le 20 janvier 1555. Ces flambées purificatrices allaient raviver la lumière de la véritable religion du Christ : les ténèbres de l'hérésie semblaient enfin vaincues dans le royaume d'Angleterre.

La foi en question(s)

Edmund Bonner adressa à tous les prêtres et les vicaires de son diocèse une monition leur intimant de lui fournir la liste des personnes qui ne viendraient pas à confesse pendant le Carême ou à la communion à Pâques :

¹⁶ James GAIRDNER, *The English Church in the Sixteenth Century from the Accession of Henry VIII to the Death of Mary* [1902], London: Macmillan & Co. Ltd, 1904, p. 324.

¹⁷ *CSP, Spain*, vol. 11, '8 December 1553'.

¹⁸ Paul L. HUGHES & James Francis LARKIN, *Tudor Royal Proclamations: The Early Tudors, 1485-1553*, New Haven & London: Yale University Press, 1964, p. 31.

¹⁹ Walter H. FRERE & William M. KENNEDY (eds.), *Visitation Articles and Injunctions of the Period of the Reformation, 1536-1558*, 3 vols., London: Longmans, Green & Co., 1910, vol. 2, pp. 324-329.

²⁰ GEE & HARDY, *op. cit.*, p. 384.

²¹ *CSP, Spain*, vol. 12, '12 April 1554' ; vol. 13, '13 October 1554'.

For as much as by the order of the Ecclesiasticall lawes and constitutions of thys Realme, and the lawdable vsage & custome of the whole Catholicke Church, by many hundreth yeares agone, duely and deuoutly obserued and kept, all faithfull people beeing of lawfull age and discretion, are bounde once in the yeare at least (except reasonable cause excuse them) to be confessed to theyr owne proper Curate, and to receaue the Sacrament of the aultar, with due preparation and deuotion: and for as much also as we be credibly enformed, that sundry euill disposed and vndeuous persons, geuen to sensuall pleasures and carnall appetites, following the lusts of their body, and neglecting vterly the health of their soules, do forbear to come to confession according to the sayd vsage, and to receaue the Sacrament of the aultar accordingly, geuing therby pernicious and euill example to the yonger sort, to neglect and contemne the same: we minding the reformation heereof for our owne discharge, and desirous of good order to be kept, and good example to be geuen.²²

Était agité le spectre de l'hérétique débauché. Selon le droit canonique, l'hérésie consiste pour un baptisé à « nier ou mettre en doute avec opiniâtreté quelqu'une des vérités qu'il faut croire comme étant de foi divine et catholique »²³. À l'erreur doctrinale s'ajoutait la notion d'entêtement. Lors des interrogatoires menés durant le règne de Marie I^{re}, examinateurs et accusés s'accordaient sur ces points²⁴. Les catholiques n'avaient pas le monopole de la répression par la force et tous, d'une même voix, proclamaient que l'hérésie était une maladie du corps social qu'il fallait absolument éradiquer par le feu : pour preuve, les procès menés durant le règne d'Édouard VI contre deux anabaptistes, ou la réflexion de Jean Calvin, pour qui « un bon hérétique [était] un hérétique mort »²⁵. La question était de savoir qui était hérétique et ce qu'était la « foi véritable ». Durant les interrogatoires menés par les cours consistoriales, les inculpés qui comparaissaient étaient systématiquement soumis à un test d'orthodoxie sous forme d'articles qui donnaient aux suspects et à leurs interrogateurs la possibilité de définir les contours de la foi, qu'elle fût jugée pure ou corrompue. John Foxe, l'auteur qui s'appuya sur les registres épiscopaux et les minutes des procès afin de consigner la géhenne de ses coreligionnaires, fournit un résumé des trois articles fréquemment proposés aux inculpés :

All these articles I thought good here to place together, that as often as hereafter rehearsal shall be of any of them, the reader may have recourse hither, and peruse the same ; and not to trouble the story with several repetitions thereof [...] We do object to thee, Nicholas Ridley, and to thee, Hugh Latimer [...] [for having] affirmed, and

²² John FOXE, *Acts and Monuments* [1563], London, 1583, p. 1447.

²³ Canon 1325. Voir article « Hérésie » dans R. NAZ (ed.), *Dictionnaire de droit canonique*, 7 vols., Paris : Letouzey & Ané, 1953, vol. 5, p. 1105.

²⁴ FOXE, *op. cit.*, p. 1450.

²⁵ Bernard COTTRET, *Calvin. Biographie* [1995], Paris : Éditions Payot & Rivages (Petite Bibliothèque Payot), 1998, p. 230 ; Brad S. GREGORY, *Salvation at Stake. Christian Martyrdom in Early Modern Europe* [1999], Cambridge: Harvard University Press, 2001, pp. 78-90.

*openly defended and maintained [...] that the true and natural body of Christ, after the consecration of the priest, is not really present in the sacrament of the altar [...] [for having] publicly affirmed and defended, that in the Sacrament of the altar remaineth still the substance of bread and wine, [and] openly affirmed, and obstinately maintained, that in the mass is no propitiatory sacrifice for the quick and the dead.*²⁶

D'autres pratiques déviantes furent mises à jour. Thomas Spicer, John Denny et Edmund Poole eurent à répondre à des questions portant sur le libre arbitre ; Ralph Allerton se vit condamné, car il estimait, entre autres, que le *Livre de la Prière Commune* était un ouvrage respectable ; d'autres, parce qu'ils avaient refusé de se rendre à l'église, avaient rejeté la confession auriculaire ou les processions. On reprocha à Patrick Pathingham de s'être rendu à la messe avec son couvre-chef et à John Warne d'avoir tondu la tête de son épave pour le faire ressembler à un prêtre. L'hérésie était aussi avérée lorsque le suspect se référait à Martin Luther ou à John Wycliffe (comme ce fut le cas avec Thomas Benbridge et Thomas Wats), voire à des condamnés bien plus récents, comme John Hooper, Hugh Latimer, Nicholas Ridley, Thomas Cranmer ou John Cardmaker²⁷. Si l'on analyse une source catholique, en l'occurrence les articles soumis lors de la visite pastorale conduite en 1557 par l'archidiacre de Cantorbéry, Nicholas Harpsfield, on constate également que les comportements plus que les croyances servaient à démasquer l'hérétique : étaient inquiétés ceux qui ne portaient pas de rosaire, qui refusaient l'hostie, n'assistaient pas à la messe, ou se détournaient lors de l'élévation²⁸.

La traque de la déviance fut efficace, car l'État mit sa machine judiciaire au service de l'Église afin d'œuvrer à la purification du royaume. Lors d'une dénonciation, l'identité du supposé hérétique était communiquée au juge de paix. Un mandat d'arrêt était alors émis, et le suspect arrêté par le shérif, qui envoyait ensuite une notification à l'évêque du diocèse, ou à l'un de ses suffragants, pour qu'il procédât à l'interrogatoire. Si l'individu montrait des signes de repentir, il faisait pénitence²⁹. Si l'hérésie était avérée, ou s'il s'agissait d'un relaps, l'individu était condamné, excommunié et livré au bras séculier. Le premier protestant mourut au bûcher le 4 février 1555. En trois ans et demi, de février 1555 à novembre 1558, quelque deux cent quatre-vingts réformés anglais furent mis à mort pour hérésie.

De bons exemples

Avant le retour des lois punissant les hérétiques, Marie Tudor épousa, en juillet 1554, le prince Philippe, fils de l'empereur Charles Quint, qui plaçait tous ses espoirs dans l'éradication du mal du siècle par le feu grâce au Saint-Office de

²⁶ John FOXE, *Acts and Monuments* [1563], 8 vols., New York: AMS Press, 1965, vol.7, p. 526.

²⁷ *Ibid.*, vol. 7, pp. 80, 120, 324, 332, 381, 394; vol. 8, pp. 146, 148, 313, 378, 411, 434, 491.

²⁸ L. E. WHATMORE (ed.), *Archdeacon Harpsfield's Visitation*, London: Catholic Record Society, 1950, *passim* ; E. DUFFY, *Fires of Faith. Catholic England under Mary Tudor*, New Haven & London: Yale University Press, 2009, pp. 322, 16, 62.

²⁹ NICHOLS, *op. cit.*, p. 73.

l'Inquisition : « Je [suis] certain, écrivait-il, que le roi mon fils et [la princesse] ma fille, ainsi que les ministres concernés auront fait, et feront, tout ce qui est en leur pouvoir pour extirper et châtier un aussi grand mal avec l'éclat et la rapidité qu'exige la gravité de la situation. » Et l'empereur de former le vœu que « les hérétiques soient punis et châtiés avec la plus grande et manifeste rigueur, conformément à leurs fautes, et ce sans exception de personne, sans admettre aucune supplication, sans égards particuliers pour personne [...] Il faut absolument couper le mal à la racine, avec la plus grande rigueur, en appliquant le châtement le plus dur. »³⁰ En Europe, le corps de l'hérétique était utilisé pour enseigner une leçon sur l'anatomie de l'obéissance, avec naturellement dans le rôle du grand maître le pouvoir monarchique ou impérial qui pouvait briser les rebelles à loisir. De l'écrasement du sujet émergeait la pédagogie du supplice, qui visait à effrayer les foules afin de les dissuader de s'écarter de l'orthodoxie.

Probablement en décembre 1554, la reine d'Angleterre rédigea une note exposant des directives quant au châtement des hérétiques. « Il me semble, affirmait-elle, qu'il doit se faire sans brutalité, sans pour autant omettre de juger ceux qui paraissent abuser les simples d'esprit par leur érudition. Au sujet des autres, il faut statuer de manière à ce que tous constatent distinctement qu'ils sont à juste titre condamnés, afin de leur permettre de comprendre la vérité et de les inciter à ne point agir de la sorte ». Avant de poursuivre : « Et j'aimerais qu'à Londres, en particulier, aucun bûcher ne soit allumé sans la présence de quelques membres du Conseil privé, et à Londres, comme dans le reste du pays, qu'un prône édifiant accompagne l'événement. »³¹ On constate la proximité qui existait dans l'esprit de la souveraine entre punition, pédagogie et prêche. Si la propagande protestante inversa la grille de lecture pour faire de l'hérétique un martyr³², elle ne doit pas faire oublier que le Gouvernement marial était pleinement conscient du besoin pressant qu'avait l'Église d'appliquer un programme d'instruction doctrinale qui servirait à combattre les hérésies, à restaurer des pratiques catholiques saines, à encourager le respect de la tradition et à renforcer le sentiment d'appartenance à une même religion.

Reginald Pole entreprit la réforme tridentine qui lui était chère³³ : en novembre 1555, il réunit un concile national dont la réflexion, interrompue par le décès de Gardiner, aboutit à la rédaction de douze décrets connus sous le nom de *Reformatio Angliae*. Nommé à la tête des universités à la mort du Grand chancelier, il mit tout en œuvre dans le but de replacer la prédication au cœur de l'effort de reconquête doctrinale fourni par l'Église de Marie Tudor. Les sermons représentaient un moyen efficace de promouvoir la foi grâce à une parole qui conjugait enseignement de la véritable doctrine du Christ, apologétique et souci d'entraîner l'adhésion, voire la

³⁰ Pierre CHAUNU & Michèle ESCAMILLA, *Charles Quint*, Paris : Fayard, 2000, pp. 604-605.

³¹ BL Harleian MS 444, f. 27.

³² Le supplicé protestant avait besoin de recevoir des autorités qui le jugeaient le titre d'« hérétique », qui équivalait paradoxalement à une reconnaissance de son authenticité. Voir Frank LESTRINGANT, *La Cause des martyrs dans 'Les Tragiques' d'Agrippa d'Aubigné*, Mont-de-Marsan : Éditions Interuniversitaires, 1991, p. 16.

³³ Voir les aspirations de la réforme tridentine dans Jean DELUMEAU & Monique COTTRET, *Le Catholicisme entre Luther et Voltaire* [1971], Paris : P.U.F. (Nouvelle Cléo), 1996, pp. 74-91.

conversion. Et ce, conformément à ce que la 5^e session du Concile de Trente avait rappelé en juin 1546, à savoir le nécessaire devoir de donner de saines nourritures aux brebis du Christ³⁴. Le premier décret de la *Reformatio Angliae* institua un symbole fort sous la forme d'une célébration conjuguant procession, messe et sermon à la date anniversaire de la réconciliation avec Rome, chaque 30 novembre. Le quatrième décret rappelait que « *le devoir pastoral [...] consist[ait] principalement à prêcher la parole divine.* » Pole montra l'exemple en novembre 1557 en faisant un prêche à Whitehall³⁵.

Face aux multiples incuries du clergé, la solution des homélies toutes faites destinées à être lues en chaire les dimanches et jours de fête s'imposa. Le projet fut confié à Edmund Bonner, qui publia, en 1555, *A Profitable and Necessary Doctryne*, dont le format est assez proche de celui que Cranmer avait adopté pour le *Book of Homilies* de 1547. Bonner s'efforça en outre de différencier la pédagogie selon l'auditoire concerné, préparant un ouvrage spécifique destiné aux enfants et à leurs instructeurs (*An Honest Godlye Intruction and Information for the Tradynge, and Bringinge yp of Children*), ainsi que treize sermons (*Homilies*) à l'adresse des laïcs peu instruits. Ces sermons rappelaient les bases de l'orthodoxie catholique et étaient organisés en quatre séries : la première traitait de l'eucharistie, de la pénitence, de la confession auriculaire, du libre arbitre, de la justification, des œuvres et de l'autorité de l'Église ; la seconde abordait le *Credo*, le *Pater*, l'*Ave*, les commandements et les sacrements ; la troisième considérait la fonction des saints ; tandis que la dernière revenait sur les cérémonies, les vertus cardinales et les péchés capitaux³⁶. Étaient en outre prévues la mise en route d'une nouvelle traduction en anglais du Nouveau Testament, la rédaction d'un catéchisme en langue vernaculaire et en latin, la publication de manuels pour la confession et la visite des malades, la simplification des bréviaires et des missels, ainsi que l'unification du cérémonial dans tous les diocèses, car selon Pole, « *le respect des cérémonies [...] fournira plus de lumière que la lecture des Écritures.* » Ces éléments constituaient à ses yeux les fondements mêmes de l'éducation des enfants de Dieu ; aussi les hérétiques s'étaient-ils empressés de « *détruire l'unité de l'Église en méprisant ou en modifiant les cérémonies.* »³⁷ Pole établit enfin un programme de formation intellectuelle efficace : au sein de chaque paroisse, une partie des revenus devait être consacrée à l'enseignement de la grammaire aux futurs clercs, enseignement qui se déroulerait dans le cadre de ces séminaires que la 5^e session du Concile de Trente avait institués³⁸.

« *La paille qui est dans l'œil de ton frère* »

Pole avait, en 1546, prononcé le discours d'ouverture du Concile de Trente et souligné les objectifs à atteindre, en l'occurrence l'extirpation des hérésies, la

³⁴ *Decretum super lectione et praedicatione*, 2^e décret. Voir G. ALBERIGO (ed.), *Les Conciles œcuméniques*, 2 tomes, Paris : Éditions du Cerf, 1994, t. 2, vol. 2, chap. 11, p. 669.

³⁵ DUFFY, *Fires of Faith*, p. 51.

³⁶ *Ibid.*, pp. 64-70.

³⁷ Cité dans J. STRYPE, *Ecclesiastical Memorials*, 3 vols., Oxford: Clarendon Press, 1822, vol. 3, part 2, pp. 502-503.

³⁸ HAIGH, *op. cit.*, p. 225.

réforme de la discipline et des mœurs ecclésiastiques, ainsi que le retour de la paix au sein de l'Église. Élu pape par acclamation trois ans plus tard, Pole refusa la tiare qui lui était offerte³⁹. Les circonstances politiques allaient toutefois entacher sa réputation. En juin 1557, afin d'apporter son soutien à l'Espagne de Philippe II, l'Angleterre se retrouvait en guerre contre la France, l'Écosse et la papauté. L'intransigeant Paul IV multiplia les camouflets. Non content de destituer Pole de sa légation pontificale pour le remplacer par William Peto, il informa l'ambassadeur anglais, Edward Carne, que l'Inquisition ouvrait une enquête sur l'archevêque de Cantorbéry, dont l'errance doctrinale allait être prouvée⁴⁰. De quoi était-il question ? Lorsqu'il était gouverneur de Viterbe, Pole s'était retrouvé à la tête d'un cercle d'intellectuels, les *Spirituali*, qui regroupait, entre autres, la poète Vittoria Colonna et le cardinal Giovanni Morone. En lieu et place de l'attitude rigide affichée face aux réformés, ces modérés prônaient « *un dialogue et la recherche d'un accord sur les bases dogmatiques les plus larges* ». Si le pape Paul III avait partagé cette ouverture, leur confiant en 1542 la direction du Concile qui devait s'ouvrir à Trente, son successeur entreprit un grand nettoyage de la curie romaine, et Morone fut emprisonné au château de Saint-Ange le 31 mai 1557. Pole, dont les vues sur la justification paraissaient peu orthodoxes, se trouvait à son tour dans l'œil du cyclone⁴¹.

Marie adressa à Rome un plaidoyer en faveur du maintien de l'archevêque de Cantorbéry, mais le pape n'en eut cure. Suivant l'exemple de son père, Marie réaffirma alors avec force son indépendance et la primauté de l'État sur l'autorité pontificale, s'opposant à l'arrivée du nonce chargé de confirmer la nomination de Peto, interdisant à Pole d'obéir au pape qui le rappelait à lui, et demandant à Carne d'avertir Paul IV que « *la reine, son Conseil et toute l'Angleterre [allaient] pour un certain temps être obligés de désobéir* » à la papauté. On murmura à la curie que l'ombre du schisme planait à nouveau sur l'Angleterre. Marie ne fut pas excommuniée, mais à sa mort, en novembre 1558, Paul IV se déclara soulagé⁴². La blanche Albion avait décidément une interprétation très libre des dogmes de la foi catholique romaine.

Conclusion

Le protestantisme fut-il combattu avec efficacité ? Les mises au bûcher s'étaient intensifiées en 1556 et 1557, avant de décroître à cause des épidémies de grippe et de la guerre. Certains historiens avancèrent comme autre explication la lassitude du Gouvernement qui s'était rendu compte de l'inutilité des persécutions⁴³ ; selon Eamon Duffy, ce ralentissement serait en fait un signe que « *l'hydre protestante*

³⁹ DUFFY, *Fires of Faith*, pp. 9, 22-23, 25.

⁴⁰ CSP, *Venice*, vol. 6, n° 932, '12 June' ; n° 938, '18 June'.

⁴¹ Alain TALLON, « L'évangélisme italien de la Renaissance à la Réforme catholique », in Arlette Jouanna (ed.), *La Renaissance. Actes du colloque de 2002*, Paris : Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2003, pp. 125-128, citation p. 131.

⁴² CSP, *Venice*, vol. 6, n°s 991, 1248 ; DUFFY, *Fires of Faith*, pp. 19-25.

⁴³ Frank HANSFORD-MILLER, *Heresy and Marian Catholicism*, Canterbury: Abcado Publishers, 1992, pp. 68, 75-76, 78, 80-85, 90-91.

avait été décapitée. »⁴⁴ Les Anglais, même s'ils acclamèrent leur nouvelle reine Élisabeth, demeuraient attachés au catholicisme, et il faudra attendre les années 1580 pour que les doctrines réformées s'enracinent. La traque se poursuivit, mais la déviance doctrinale fut, sous Élisabeth, considérée comme un crime contre l'État et punie par la décapitation ou par la pendaison. En Angleterre, le dernier bûcher pour hérésie fut érigé en 1612, sous Jacques I^{er}⁴⁵. La tolérance n'existait pas au XVI^e siècle, « bien plus, elle apparaît comme impie [...] Calqués sur le latin, les mots français 'tolérer' et 'tolérance' ne s'appliquent pas au départ à la dissidence religieuse. Ils désignent une mesure provisoire de conciliation, plus pragmatique que philosophique. Tolérer, c'est souffrir et permettre, à la limite, ce qu'on n'arrive pas à extirper. En bref, la tolérance est un moindre mal, elle ne jouit d'aucune valeur positive. »⁴⁶ En une époque pétrie par l'angoisse obsessionnelle de la mort et du châtement divin, catholiques et réformés tentaient désespérément d'obtenir le pardon de Dieu grâce à un recours à la violence purificatrice dirigée contre le déviant, violence qui, selon Denis Crouzet, prenait deux formes distinctes : la « violence conquérante » des catholiques ordonnait la mise à mort de ceux qui s'étaient détournés de Dieu, tandis que la « violence désacralisatrice » des réformés s'efforçait d'extirper les signes (autels, statues, images, etc.) de l'Antéchrist romain. Dans les deux cas, exterminer l'hérétique, l'Autre, l'ennemi de Dieu cause de rupture, permettait de restaurer l'ordre initial voulu par le Tout-Puissant en lui montrant une humanité qui se purifiait de la souillure⁴⁷. Pourtant, comme le soulignait Foxe, l'hérésie était indissociable de l'orthodoxie, comme l'ombre est intimement liée au corps⁴⁸. Se renvoyant l'anathème à l'infini, chacun voyait en l'œil de l'autre la paille de l'hérésie malgré les nombreuses similitudes. « Pour exister les unes face aux autres », a magistralement souligné Pierre Chaunu en 1975 dans *Le Temps des Réformes*, « les Églises rivales ont dû faire passer à l'arrière-plan leurs points communs – très nombreux : elles étaient toutes issues du même christianisme occidental – et accentuer à longueur de controverses leurs différences »⁴⁹.

⁴⁴ DUFFY, *Fires of Faith*, pp. 7, 168-170.

⁴⁵ Diarmaid MACCULLOCH, *Thomas Cranmer*, New Haven & London: Yale University Press, 1996, p. 476.

⁴⁶ COTTRET, *op. cit.*, pp. 216-217.

⁴⁷ Denis CROUZET, *Les Guerriers de Dieu: la violence au temps des troubles de religion vers 1525- vers 1610*, Seyssel : Champ Vallon, 1990, p. 78.

⁴⁸ 'Neither is there any Article [of religion] which hath not his heresy annexed unto him, as the shadow unto the body [...] it were better that there were fewer Articles in the world, [and] then heresies would cease of their owne accord' (John FOXE, *Acts and Monuments*, 1570, p. 1654). C'est nous qui soulignons.

⁴⁹ WANEGFFELEN, *op. cit.*, p. 64.